



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER SEINE Réunion du 11 juin 2024

Présent.es :

Equipe d'animation : Odile BERARDO ; Florence MATHIEU (coprésidente) ; Claire POURSIN ; Sylvie RIMSKY.

Laetitia BRANCOVAN ; Christophe CASACCA ; Myriem CHAMI ; Paule CHAMPETIER DE RIBES ; Jean-Michel DAUBOURG ; Mireille DE MUN ; Evelyne DENYS ; Guy GIRARD ; Frédéric GONNAUD ; Danièle GRIMAUD ; Marie HUIGNARD ; Sylvie LAUMNIER ; Chantal LINKS ; Philippe LOIRET ; Carole MICHELON ; Marie-Bénédicte SASSI ; Muriel SCHEUER ; Florence PIZZORNI.

Présent.es distanciel : Claire-Aude ELMER ; Colin GOUTTE ; Michèle HUMBERT (coprésidente).

Excusé.es : Christophe DE SAINT PIERRE ; Chantal LOUBARESSE ; Paola PELLIZZARI.

Auditeurs : Christine ANDRÉ ; Garance CLOS ; Gauthier UTEZA.

Invités : Véronique Levieux, Stéphane Bougibault.

Mairie de Paris Centre : Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

## **Présentation de la Police Municipale :**

Véronique Levieux, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne et Stéphane Bongibault, Directeur de la Police Municipale de Paris Centre, sont invités à prendre la parole pour présenter les actions et missions de la Police Municipale ainsi que sa coopération avec le Commissariat de Police Nationale :

- La Police Municipale depuis sa création (2 ans) est montée en compétence et a vu ses effectifs augmenter.
- La Police Municipale fonctionne 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Les équipes de Paris Centre sont actives de 7h à minuit, heure après laquelle l'unité d'appui prend le relai. Il s'agit d'une unité de nuit mobilisable sur tous les arrondissements. Il est possible de contacter la Police Municipale en appelant le 3975. Paris Centre compte une centaine de policiers municipaux, 2000 policiers sont comptabilisés à l'échelle Ville de Paris.
- Les principales fonctions de la Police Municipale sont la sécurisation de l'espace public, des bâtiments municipaux et des parcs et jardins, la lutte contre les incivilités

et les infractions au code de la route, la prévention, la sensibilisation et la médiation auprès d'usagers et des personnes vulnérables.

- Le Commissariat, la Mairie et la Police Municipale se réunissent régulièrement afin de faire un point sur l'ensemble des problématiques. La Police Municipale ne se substitue pas aux compétences de la Police Nationale. Ses missions sont complémentaires.
- La Police Municipale est basée au 92 boulevard de Sébastopol mais elle ne reçoit pas de public.

Madame MATHIEU, coprésidente et représentante GPO pour le Conseil de quartier Seine : invite les conseillers à poser un à un, une question :

- Pourquoi le Conseil de quartier ne reçoit plus d'invitation pour le GPO, est-il interrompu ?

Véronique Levieux informe que le nouveau Commissaire de Paris Centre a décidé avec ses équipes de thématiser les réunions. Depuis cette nouvelle organisation, la planification de ces GPO à thème n'a pas encore été finalisée.

Madame MATHIEU alerte Veronique Levieux de la dernière tenue GPO en date de décembre 2023, et n'a reçu aucune sollicitation depuis, malgré les divers thématiques notamment de sécurité touchant le secteur Seine.

- Est-il possible de bénéficier de compte rendu de GPO ?

Véronique Levieux précise que le Commissaire a fait le choix de ne pas réaliser de compte rendu.

Suite à cette réponse, Madame MATHIEU rappelle qu'elle a toujours fait remonter les signalements des conseillers lors des plénières dédiées au GPO. A chaque fois que le Conseil a été convié au GPO, un compte rendu a été réalisé par la référente.

- Comment la Police Municipale assure la sécurité des piétons au niveau des quais de Seine ? L'exemple cité est le cas d'un accident de vélo où la personne qui était en tort a pris la fuite et où il n'y a pas eu d'agent pour constater l'accident.

Stéphane Bongibault rapporte que des passages d'équipe sont prévus dans la journée pour sensibiliser contre les incivilités et verbaliser. Cependant, il n'est pas possible de mobiliser tout une équipe sur toutes les heures de la journée car les ressources humaines sont pour l'instant limitées.

Suite à cette réponse, une conseillère précise que les incivilités sont plus présentes le matin (entrée de bureau) et le soir (sortie de bureau).

- Une conseillère lit la réponse reçue par Florent Giry suite à une remontée des problématiques de circulation dues aux nombreuses incivilités des cyclistes.

Stéphane Bongibault constate en effet une densité des usages, de flux. Il admet que la circulation des vélos représente une grande part du travail de la Police Municipale. Les ressources humaines dont il dispose ne permettent pas encore d'être mobilisées partout. Il explique que des contrôles et des verbalisations sont réalisés à des points précis. Des opérations ciblées sont réalisées dans la journée auxquelles s'ajoutent

des campagnes de sensibilisation. Pour ceux qui ont commis des infractions, des stages de sensibilisation sont également proposés en remplacement de l'amende.

- Un membre du Conseil signale une insécurité sur le pont de Sully entre la circulation des vélos et des piétons : Quelles sont les autres solutions possibles à mettre en place pour sensibiliser les cyclistes (ex : marquage au sol temporaire) ?

Stéphane Bongibault confirme l'existence d'opérations de contrôle réalisées au pont de Sully. Une brigade de médiateur est également présente.

- La Police Municipale peut-elle contrôler en civil ?

Stéphane Bongibault informe que la Police Municipale n'a pas l'autorisation et précise que la loi l'interdit de faire des contrôles sans uniforme. Le plus important est de multiplier les actions de contrôle, réguler les vitesses, réduire les infractions au code de la route, les incivilités dans les parcs et jardins et dans l'espace public de manière générale.

Stéphane Bongibault invite les conseillers à contacter en cas d'incivilités le 3975 s'il n'y a pas d'agent à proximité. Il précise que les appels sont enregistrés assurant ainsi une traçabilité si besoin.

- Par rapport au nombre, pensez-vous être suffisamment nombreux pour mener toutes les actions ?

Stéphane Bongibault rappelle qu'au vu de la pluralité du métier et des champs d'actions possibles, disposer de ressources humaines est indispensable. Depuis la création de la Police Municipale, les effectifs grandissent ainsi que les compétences des agents. Actuellement, la Police Municipale est en pleine campagne de recrutement. Au 1<sup>er</sup> Juillet se sont 2000 agents qui rejoignent la Police Municipale. A savoir qu'il faut compter 1 an et demi avant que les agents soient en service (1 an pour l'année du concours + 6 mois de formation). Dans la continuité, l'objectif est d'augmenter les effectifs de Paris Centre d'environ 30% d'ici 2026.

- Une conseillère signale la vitesse excessive des vélos qui traversent le Jardin Nelson Mandela malgré la signalisation indiquant « vélo pied à terre ».

Stéphane Bongibault rapporte qu'une équipe est présente sur ce point. Elle assure des contrôles et des sensibilisations. Une autre brigade, BTC, Brigade Territoriale, intégrée à la Police Nationale est également présente dans le secteur des Halles en appui.

- Combien de contraventions ont été réalisées par la Police Municipale pour ce secteur ?

Stéphane Bongibault invite les conseillers à consulter le site open data qui recense l'activité contraventionnelle de Paris Centre et de verbalisation de la Police Municipale.

Pour le 4<sup>ème</sup> arrondissement c'est près de 1367 contraventions éditées depuis 2022.

- Un membre du Conseil signale des stationnements abusifs de cars au niveau de la rue de l'Amiral de Coligny.

La Police Municipale contrôle et verbalise lors des infractions constatées.

- Que fait la Police Municipale contre les nuisances sonores des commerces ?

Il existe un bureau des actions contre les nuisances professionnelles qui a la capacité d'intervenir sur le terrain pour constater l'infraction en prenant des mesures et en réalisant des rapports par la suite. Ces rapports vont ensuite être utilisés pour mener des actions judiciaires.

- Des mono-roues circulent à vivre allure sur les voies cyclistes, y sont-ils autorisés ?

Stéphane Bongibault rapporte que la réglementation n'a pas encore été actualisée face à ce nouvel usage. La Police Municipale a la possibilité de les verbaliser en s'appuyant sur le code de la route.

- Quelles sont les actions réalisées pour lutter contre les nuisances sonores (musique amplifiée sur les berges en journée et la nuit) ?

La Police Municipale rencontre certaines difficultés à intervenir face aux nombreux grands groupes et compte tenu du nombre d'agents qui constituent les équipes.

Stéphane Bongibault invite les conseillers à appeler le 3975 afin de permettre de localiser des actions précises.

- La référente Terrasse pour le Conseil de quartier Seine, Madame SASSI, partage une lassitude des riverains d'utiliser l'application « Dans Ma rue », ne voyant que très peu les effets à la suite de leurs signalements de débordement de terrasse ; Est-il possible de fournir cette liste des terrasses récidivistes au service ?

Véronique Levieux est favorable à cet envoi qui permettra de compléter la liste déjà existante côté Ville. (Pour retrouver la liste envoyée voir l'annexe en fin de compte rendu). Conformément au vote majoritaire du Conseil de quartier Seine du mois d'octobre 2023.

Stéphane Bonbigault rapporte que la Police Municipale réalise des centaines de PV pour des non-respects d'autorisations de terrasse sur ce secteur. L'amende s'élève à 135 €, levier ayant peu d'impact sur le chiffre d'affaires du commerce. Cependant, en cas d'infraction répétée, il est possible de mener des actions judiciaires en montant des dossiers pouvant entraîner une fermeture administrative. Il est également possible de faire retirer l'autorisation en lien avec la Direction de l'Urbanisme. Les équipes de Véronique Levieux sont également consultées sur les avis de transfert en licence VI pour éviter des débordements.

Elle précise également qu'un travail de prévention et d'accompagnement est réalisé auprès des syndicats des commerçants.

### **Discussion autour de la thématique « GPO et Terrasses » :**

Madame SASSI prend la parole pour apporter le constat suivant :

- Une liste de terrasses récidivistes a été réalisée en comparant les constats avec les données disponibles sur le site internet <https://opendata.paris.fr/>. Et ce après 3 ans de travail sur le sujet.

- Les autorisations de terrasse estivale vont à l'encontre de certains points PLUB et du respect de la santé publique.
- Les problématiques Terrasses les plus fréquentes sont : nuisance sonores, manque d'accessibilité piéton et PMR lié aux débordements, consommation d'alcool sur la voie publique.

Un membre de l'équipe d'animation partage l'avis que les autorisations sont accordées de manière inégalitaire et parfois incohérente entre les commerçants.

La coprésidente invite les conseillers à faire des remontées, des retours d'expérience sur les terrasses estivales pendant les JOP.

- Madame MATHIEU, référente GPO, informe des points de deals devant le lycée Charlemagne et dans le village Saint Paul entre autre.

Des conseillers signalent à leurs tours :

- La présence de personnes circulant sur les toits.
- Un groupement d'individus, à l'angle du Franprix (métro Saint Paul) fait constamment preuve d'incivilité.
- Les vélos cargo sur les pistes cyclables posent un problème dans le partage de l'espace cycliste public.
- Des abus d'usages des cyclistes passant au rouge, dans le sens inverse et sans le respect du passage des piétons.

La coprésidente invite les conseillers à signaler via DMR leurs constats dont les panneaux endommagés ou désorientés signalant le code de la rue.

### **Sujet voté en séance :**

Le Conseil de quartier vote pour (avec 5 contre) l'annulation de la plénière spéciale JO du Mardi 2 juillet suite à la réunion d'information JOP prévue le 25 juin.

### **Réponses par la Mairie de Paris Centre aux questions votées précédemment :**

Suite à la réponse à la question : « Quelle est la réponse officielle pour le devenir de l'Hôtel-Dieu ? Le lien transmis dans la réponse rapportée le 9 janvier n'était pas le bon. Le Conseil de quartier souhaite connaître la date de la réunion publique concernant ce projet ?

La Mairie de Paris Centre informe qu'à ce stade, aucune date n'est arrêtée pour le montage de cette réunion publique. La Mairie ne manquera pas d'associer le Conseil quartier à cette réunion.

Suite à la réponse à la question : « La restauration des bancs historiques, où en est l'instruction du Budget Participatif ? », la coprésidente demande si ce projet est bien inscrit au plan de charge de 2025 ?

La pose de bancs est bien inscrite au plan de charge de la STV, avec des interventions prévues en 3 vagues à l'été 2024, début 2025 et à l'été 2025.

Suite à cette réponse, **le Conseil de quartier porteur du projet souhaite être contacté pour être informé du suivi et des étapes de réalisation.** La coprésidente rapporte que cela est fait pour d'autres projets avec d'autres porteurs.

Suite à la réponse à la question : « Pendant les travaux du Boulevard Henri IV, est-il possible d'accorder aux résidents l'autorisation d'emprunter la voie de bus pour accéder à la rue Jules-Cousin ? », un membre de l'équipe d'animation demande s'il est possible de changer un bout de sens de circulation de ce tronçon de la rue du Petit Musc (un seul sens pour toute la rue du Petit Musc) afin de limiter la pollution urbaine et ce km en voiture ? Il précise également que la Mairie ne souhaite pas que les riverains empruntent la voie de bus Boulevard Henri IV même depuis la rue Jules Cousin.

Cette modification n'est pas prévue dans la refonte du plan de circulation qui vise justement à renvoyer la circulation vers les grands axes afin de réduire la circulation dans le cœur de quartier. Cela a très bien fonctionné autour de la rue du Petit Musc et de l'école Massillon.

Suite au lancement de la plateforme d'inscription pour obtenir son QR code pour se déplacer dans les zones spécifiques dans le cadre des JO, la coprésidente pose les questions suivantes :

Quelles seront les modalités en Mairie pour accompagner les Parisiens et notamment ceux concernés par le périmètre en zone grise ?

Il est possible d'être accompagné dans la démarche, sur prise de RDV à l'accueil de la Mairie de Paris Centre. Ce dispositif est déjà en place. Il est possible de se rendre en Mairie et être reçu directement s'il n'y a pas d'attente. Toutefois, s'il y a trop de monde, un rdv ultérieur sera proposé. Il est également possible de prendre rdv par téléphone. Compte tenu des flux importants de personnes à venir dans les prochaines semaines, une amélioration du service va être mis en place pour mieux les accueillir.

Suite à cette réponse, plusieurs conseillers **alertent la Mairie de Paris Centre sur l'accueil réservé en Mairie pour aider à obtenir son QR code. Certains conseillers qui ont pris RDV ont appris qu'ils n'avaient pas besoin de QR code au moment du RDV. L'accueil n'a pas su répondre à leurs questions car elle ne disposait, selon elle, d'information pour les renseigner. Une conseillère (en canne) qui avait pris RDV pour son QR code, a été redirigée rue de la Banque, à l'Espace Parisien des Solidarités (ex centre social) pour aller poser ses questions car elle habite en zone grise et l'accueil n'a pas su répondre à ses interrogations : est-ce qu'elle peut aller en zone rouge à pied sans QR code notamment pour aller voir son médecin, sa sœur etc. ?**

Est-il prévu un point relais en Mairie et dans les antennes (anciennes Mairies) pour accompagner les personnes en difficulté, personnes âgées qui ne seraient pas en mesure de réaliser cette démarche en ligne ?

Pour le moment, ce n'est possible qu'à la Mairie. La Mairie de Paris Centre souhaiterait pouvoir le proposer dans les anciennes mairies, mais cela nécessite des moyens RH dont elle ne dispose pas actuellement.

Est-il possible de rajouter dans la newsletter de Paris Centre tous les évènements organisés par la Mairie et l'Hôtel de Ville pendant les JOP et après les JOP ?

De façon générale, la Mairie de Paris Centre relaye ses événements et ceux de l'Hôtel de Ville dans la newsletter de la Mairie de Paris Centre en fonction des informations qui arrivent.

Les conseillers sont invités également à se rendre sur le site <https://www.paris.fr/jeux-2024> et à s'inscrire à la newsletter « Info Jeux 2024 » pour rester informés des différents événements et impacts liés aux JOP.

Un membre de l'équipe de l'animation demande s'il est possible d'installer un panneau signalétique au bout du quai Henri IV et à l'entrée du tunnel menant aux voies sur berges pour indiquer la piste cyclable du Boulevard Morland et les itinéraires vélo alternatifs lorsque les quais bas sont fermés ? Car les vélos circulent sur les trottoirs du quai Henri IV à vive allure.

Il y a des progrès à faire pour la signalisation des déviations cyclistes lors des crues, pour les 2 tunnels des quais bas. La Mairie de Paris Centre a fait remonter ce sujet aux services compétents pour qu'ils intègrent une déviation par le Bd Morland dans leurs habitudes de gestion des crues.

**Suite à cette réponse, une conseillère ne la trouve pas pertinente. Elle redemande si cela est possible de mettre en place un panneau signalétique ?**

Une conseillère souhaite savoir si la réception du chantier est bien terminée sur le boulevard Henri IV (vers Bastille) car une partie du bitume n'a pas été refaite au niveau du trottoir ? Pourtant les travaux sont terminés depuis 1 mois.

Sans précision d'un emplacement, il est difficile pour la Mairie de Paris Centre de répondre. (Il s'agit peut-être l'emplacement de la boîte aux lettres de la Poste, qui reste en attente de la volonté de La Poste concernant son repositionnement ou non).

La Mairie de Paris Centre rapporte les éléments de réponses aux signalements précédemment évoqués :

La cloche de l'église St-Gervais semble défectueuse, elle ne sonne plus pareil.

Les bâches qui entouraient l'échafaudage, installés pendant les travaux, ont été retirés ce qui expliquerait la différence de son. Toutefois la DAC sera interrogée sur ce sujet.

Insécurité pour les piétons, suite aux travaux sur le pont Sully, il reste un seul passage piéton qui est utilisé dans les deux sens par des vélos malgré le panneaux d'interdiction.

Les travaux touchent à leur fin, la Police Municipale est mobilisée régulièrement mais la difficulté est structurelle avec la fermeture du pont et difficile à endiguer.

Des poubelles sont manquantes dans la rue Saint Louis-en-l'Île au niveau du croisement avec la rue des Deux-Ponts côté de la boutique Bertillon. Elles ont été retirées au moment des travaux (réfection de la rue).

Ce signalement a été remonté au service de la propreté de Paris Centre pour analyse technique.

**Une conseillère demande que le Conseil de quartier soit informé de la suite.**

Au 38 rue St-Paul une poubelle est manquante malgré plusieurs signalements depuis 2 ans. La Mairie de Paris Centre a transmis à nouveau ce signalement à la division de la propreté de Paris Centre pour analyse technique.

**Une conseillère demande que le Conseil de quartier soit informé de la suite.**

**Annexe:**

Liste des établissements aux terrasses posant problème de manière récurrente. (Les autorisations de terrasses sont vérifiées sur l'Open data) :

Rue François Miron

**N° 7 - Pupetta** : autorisation de contre-terrasse estivale sur stationnement. Contrevient en installant sa terrasse toute l'année le long de sa vitrine.

**N° 17 - Pamela Popo** a besoin qu'on lui rappelle que 22H c'est 22h car il y a régulièrement encore des clients après cet horaire sur la terrasse estivale. Cet établissement n'a pas été très respectueux jusqu'à l'an dernier et un rappel avant le 1<sup>er</sup> juillet ne sera pas du luxe.

**N°21 - BBO** la terrasse est très, très grande par rapport à sa devanture et le bout de cette terrasse n'est pas protégé de parasols donc les nuisances sonores sont très importantes, le bruit monte sans obstacle.

Le flux sur le trottoir pour les piétons est compliqué entre la terrasse pérenne et la terrasse estivale dès qu'il y a du monde et du va et vient de clients et de serveurs.

Bien que cet établissement respecte l'horaire de fermeture de sa terrasse estivale, peut-on revoir la surface trop importante de sa terrasse qui dépasse la longueur de la vitrine et la terrasse pérenne ?

**N° 25 et 27- Le salon de thé Marie-Antoinette** utilise la terrasse de la boulangerie jusque dans la rue Tiron (c'est le même patron mais pas les mêmes établissements) laquelle boulangerie n'a pas de licence pour l'alcool et n'a pas vocation à servir du vin sur sa terrasse, sauf erreur...

**N° 64 - La Bodega 64** (outre sa terrasse pérenne) installe systématiquement depuis plusieurs saisons estivales des tables et chaises sur le trottoir devant sa vitrine, à côté des croix de Saint André (qui ont pour but de protéger le tribunal administratif) : , cela gêne le passage piéton et crée des nuisances sonores jusque tard. Merci de vérifier si cette occupation est autorisée, ce n'est pas clair sur l'open data. Il n'y a pas d'affichage sur la vitrine pour cet espace qui « semble » une installation sauvage.

**N° 35 et 37 - Le Beige café et N° 70 - La cantine collective**, installent régulièrement dès un premier rayon de soleil tables, chaises ou bancs de manière sauvage en dépit des rappels à la réglementation. Le flux piéton en est gêné.

Le fait de ne pas avoir pas de possibilité de terrasse estivale pour ces établissements crée-t-il ce débordement ?

**N° 80 - Auld Alliance** : la terrasse pérenne en période estivale et le soir génère une grosse affluence de clients debout qui occupent la totalité du trottoir au mépris du flux piéton qui est de fait compliqué, voire totalement empêché.

#### Rue de Jouy

Oyster Club (terrasse pérenne 7m de long sur 1,20 de large) et Vingt vins d'art (6,15 de long sur 1,10 de large) : pour ces deux établissements de part et d'autre de la rue de Jouy merci de rappeler que la terrasse ne doit pas dépasser la largeur autorisée. Ce qui arrive parfois et gêne alors le flux piéton sur un reste de trottoir insuffisant.

En règle générale, la surabondance de terrasses pérennes et/ou estivales des établissements de ce tronçon de la rue François Miron entre le carrefour de la rue du pont Louis Philippe et celui des rues Tiron et de Jouy complique le flux piéton hyper dense à certaines heures, dans ce secteur fréquenté par les milliers d'élèves du collège et du lycée, les touristes, de nombreuses assistantes maternelles avec poussettes doubles, des parents avec enfants en bas âges et poussettes etc, dans une rue au trafic tout aussi important dont le passage de 3 lignes de bus (69,76,96)

#### Terre-plein Saint Paul

**N° 127- le tabac Saint Paul** installe régulièrement des tables au-delà de sa terrasse autorisée, côté boulangerie Manon et carrément devant la vitrine de ladite boulangerie, le soir et le dimanche lorsque celle-ci est fermée.

Le fait de n'avoir pas de possibilité de terrasse estivale pour cet établissement crée-t-il ce débordement ?

**N°125 – l'Eléphant du Nil** : la terrasse pérenne déborde en permanence, de même que la terrasse estivale dont les clients sont au ras du passage des bus, taxis, véhicules de livraison

En règle générale, ici aussi, la surabondance de terrasses pérennes et/ou estivales des établissements de ce secteur du terre-plein engendre un important problème de flux piéton très dense sur cet axe augmenté de l'accès à la station de métro Saint Paul très fréquentée, et des nuisances sonores pour les riverains le soir surtout en été. La présence de panneaux sur pied des menus aggrave le problème du flux piéton.

#### Rue Saint Antoine

**N°85 - Le Bouquet (SARL Almaric)** non-respect de son autorisation de terrasse pérenne (6m de long x 1 mètre de large) par débordement systématique en largeur (installation d'une seconde rangée de chaises côté trottoir en sus de la rangée de chaises contre la vitrine). Ce qui crée un gros problème de flux piéton complètement engorgé à cet endroit névralgique car il y a amassement de piétons au niveau du feu et un flux important dans les deux sens vers les commerces voisins. Sans compter une très faible visibilité des axes du carrefour.

**N°41 – Les Mousquetaires (SARL Awa)** : le flux piéton entre la terrasse pérenne et la terrasse estivale est très gêné du fait que le va et vient entre ces deux terrasses crée souvent un blocus ou un goulot d'étranglement. La terrasse estivale a été accordée alors qu'elle ne respectait pas la fermeture à 22h les années précédentes.

**N° 29 – Boulangerie (SARL Tal)** utilise son autorisation d'étalage (2,80m sur 2,00 m) comme terrasse tout au long de l'année et bien au-delà des dimensions accordées pour le simple étalage et ce en dépit de plusieurs rappels au respect du RET, et depuis 2 ans, au moins.

**N°15 – Les Remparts** : question qui revient systématiquement de la part de riverains : pourquoi cet établissement a obtenu une autorisation de terrasse estivale rue Castex de l'autre côté de la rue (obligeant les serveurs à traverser la rue), au droit d'un édifice religieux et historique, juste à côté d'un passage piéton, à priori en contradiction sur 3 points avec le RET ?

#### Rue Saint Paul et quai des Célestins

**Angle rue Saint Paul/rue Charles V : L'Enoteca** installation d'une terrasse sauvage de quelques tables et chaises sur le mini trottoir côté rue Charles V depuis plusieurs saisons. Outre le fait d'être sauvage, cette installation interdit totalement le trottoir aux piétons.

**N° 10 - Little Babel** : chaque saison en contravention avec le RET en installant une terrasse sauvage entre le trottoir et les croix de Saint André.

**N° 3 – Artesano specialty coffee roaster** semble s'étendre bien au-delà de son autorisation de terrasse estivale (4m sur 2,5m). Entre cette terrasse et la voie cyclable le flux piéton est compliqué de fait.

**N°2 quai des Célestins** la contre-terrasse du Petit Célestin crée un goulot d'étranglement du passage piéton, voire un blocus entre la contre-terrasse sur trottoir et la terrasse pérenne. Le flux piéton est compliqué du fait de la piste cyclable très empruntée qui ne permet pas de faire un détour pour éviter ce goulot d'étranglement.

#### Iles Saint Louis et de la Cité

**Le Flore en l'île : à l'angle du pont Saint Louis et quai d'Orléans**, autorisation de terrasse estivale sur le trottoir du pont, un lieu de passage très dense, face à passage piéton et obligeant les serveurs à traverser. Pourquoi cette terrasse qui ne semble pas correspondre au RET a-t-elle été validée ? D'autant qu'elle crée également des nuisances sonores.

Même questionnement pour la terrasse estivale **de l'Escale à l'angle du pont et du quai d'Orléans et du pont des Tournelles**

#### Rue Chanoinesse

**Le Vieux Paris** n'a à priori pas d'autorisation de terrasse estivale ni pérenne et pourtant une terrasse est largement installée de part et d'autre de la rue. Au mépris total du RET. Merci de vérifier.